

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° AT2024-153

Sondage de sol géotechnique

Rue de la Sainte Gertrude à Caudebec-en-Caux/Rives-en-Seine

Le Maire de la commune de RIVES-EN-SEINE,

Vu

- Le code de la route,
 - Le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2213-1 et suivants,
 - Les arrêtés du 24 novembre 1967 et du 07 Juin 1977 modifiés, relatifs à la signalisation des routes,
 - L'arrêté du 6 novembre 1992 modifié relatif à la signalisation routière temporaire,
 - La demande en date du 4 juillet 2024 de GEOTEC NORMANDIE – TSA 70011 – 69134 DARDILLY Cedex afin d'effectuer des sondages de sol géotechniques rue de la Sainte Gertrude à Caudebec-en-Caux/Rives-en-Seine.
- Considérant :
- Que rien ne s'oppose à la demande du pétitionnaire,

ARRÊTE

Article 1^{er} : du 8 juillet au 6 août 2024, GEOTEC NORMANDIE est autorisé à effectuer des sondages de sol géotechniques rue de la Sainte Gertrude à Caudebec-en-Caux/Rives-en-Seine.

Article 2 : Le titulaire de la présente autorisation est responsable tant vis-à-vis de la Commune que des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de l'exécution des travaux.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Il est également susceptible de faire, au préalable, l'objet d'un recours administratif. Un recours contentieux pourra ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux ou hiérarchique.

Article 5 : La Directrice des Services Techniques est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à GEOTEC NORMANDIE.

Ampliation sera adressée à Monsieur le Major Commandant la BTA de la gendarmerie de Rives-en-Seine, à Mesdames et Messieurs les garde-champêtres de la communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine.

Publié sur le site internet
de la ville le 4/07/2024



Fait à Rives-en-Seine, le 4 juillet 2024

Le Maire,
Bastien CORITON

